



Féchy, le 24 septembre 2014

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil général du 28 octobre 2014

**Préavis no 3/2014 relatif à la sécurisation des trajets scolaires
création d'un trottoir à la route d'Allaman
pose de 4 nouveaux candélabres à la route du Saugey**

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a été interpellée à plusieurs reprises par des parents inquiets de la sécurité de leurs enfants lors du trajet scolaire et particulièrement le long de la route d'Allaman.

Après avoir étudié diverses solutions, la Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs chargé d'étudier la faisabilité et les coûts relatifs à la construction d'un trottoir à la route d'Allaman, sur tronçon situé entre le passage piéton à hauteur du vieil hangar communal et le carrefour des routes du Haut-des-Champs - Allaman. Lors de cette étude, le bureau d'ingénieurs a pu constater que la chaussée de cette portion de route n'avait pas d'encaissement.

Cette réalisation nécessite le dégrappage du revêtement bitumeux actuel, la démolition des sacs à grilles existants puis la création de fouilles pour les encaissements du trottoir et de la chaussée ainsi que pour les canalisations.

La mise à l'enquête pour la création de ce trottoir a eu lieu du 12 août au 11 septembre et n'a suscité aucune opposition.

Le budget, établi sur la base des devis détaillés du bureau d'ingénieurs, se décompose comme suit :

Génie civil	CHF	348'000.—
Signalisation et marquages	CHF	5'000.—
Travaux géométriques	CHF	5'000.—
Ingénierie	CHF	55'620.—
Electricité - éclairage	CHF	15'000.—
Divers et imprévus	CHF	16'380.—

Total général des travaux	CHF	445'000.—
		=====

./..

Décision

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre la décision suivante :

- Vu le préavis municipal n° 3/2014
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargé de son étude
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

1. d'accepter le préavis n° 3/2014 relatif à la création d'un trottoir à la route d'Allaman et la pose de 4 nouveaux candélabres à celle du Saugey,
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches pour mener ce projet à terme,
3. de financer le montant de CHF 445'000.— par la trésorerie courante ,
4. d'amortir cette dépense sur 15 années
5. de prélever cet amortissement sur le compte 9282.002.00 fonds de réserve pour investissements futurs sur une durée de 15 ans,
6. de prendre note que cet investissement entraîne annuellement CHF 30'000.— de charges d'exploitation.

La Municipalité remercie par avance le Conseil Général et vous présente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ses meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

La Syndique


Carole Bettems

La Secrétaire


Katyla Labhard

